

**Relevé de conclusions du Conseil de laboratoire  
en date du jeudi 17 décembre 2020**  
(en présentiel et en visioconférence)

**Membres présents :**

**Membres de droit avec voix délibérative**

Vanessa Barbé, Irène Cagneau, Fabrice Guizard, Stéphane Lambrecht, Nicolas Leblond, Jérôme Maati

**Membres de droit sans voix délibérative**

Nicolas Balutet, Thomas Pfirsch, Jordan Vazquez

**Membres élus**

Isabelle Alphonse-Tilloy, Frédéric Attal, Edwige Camp, Matthieu Caron, Pierre-Alexis Delhaye, Saïda El Boudouhi, Ludovic Laloux, Florent Masson, Stéphane Michel, Chiara Mineo, Anaïs Rebuccini, Luc Renaud, Nicolas Rouget, Céline Vaz, Giovanni Chiaradia (représentant suppléant des doctorants, sans voix délibérative)

**Membres nommés**

Gulsun Altintas, Isabelle Kustosoz

**Membre sans voix délibérative**

Maryvonne Boudy

**Membre excusé :**

Marion Ho-Dac

**Ordre du jour :**

- 1) Point sur le budget 2020
- 2) Point sur le budget 2021
- 3) Discussion sur les remontées d'argumentaires pour le recrutement d'enseignants-chercheurs
- 4) Fonctionnement du Comité des thèses : critères d'examen des dossiers et candidatures en thèse et adoption de la procédure et du calendrier
- 5) Financement de manifestations et financement pour l'accueil de professeurs étrangers par la politique scientifique
- 6) Membre statutaire – candidature de M. Laurent Nkodo Samba, EC contractuel INSA
- 7) Questions diverses

Stéphane Lambrecht, Directeur du laboratoire, ouvre la séance à 13 h 00, après avoir remercié l'ensemble des conseillers pour leur présence.

Il indique que les relevés de conclusions des séances du Conseil de laboratoire des mois de juin, septembre et octobre 2020, non rédigés en temps voulu, seront diffusés aux membres du laboratoire sans validation des membres du Conseil de laboratoire.

### **1) Point sur le budget de fonctionnement et d'investissement 2020**

S. Lambrecht indique que la crise sanitaire a eu un impact sur le budget du laboratoire puisque la mobilité et l'organisation de manifestations n'étaient pas autorisées. Les annulations et reports d'activités ont donc permis de dégager du budget pour, notamment, des dépenses de traduction et de relectures d'articles scientifiques, de publications d'ouvrages et d'équipement informatique.

S. Lambrecht rappelle que la dotation de fonctionnement 2020 du laboratoire s'élève à 79 000,00 € à laquelle s'ajoute un reliquat de 5 274,35 € de la Chaire Jean Monnet de Stéphane de la Rosa (2013/2016 – Eotp 13-RA-08-404) et que la dotation d'investissement 2020 allouée est de 20 000,00 €.

Il indique que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 69 217,15 € et les dépenses d'investissement à 11 808,16 €.

Il précise que, comme chaque année et plus particulièrement cette année parce que les dépenses se sont concentrées sur la fin de l'année civile, l'agence comptable n'aura pas le temps de payer la totalité des factures liées aux commandes passées entre le mois de novembre et le mois de décembre 2020. Les dépenses concernées seront donc en partie reportées sur le budget de l'année 2021 en l'absence de report de budget d'une année civile sur l'autre.

### **2) Point sur le budget de fonctionnement et d'investissement 2021**

S. Lambrecht indique que la dotation de fonctionnement 2021 octroyée par l'établissement est de 120 220,00 € : 30 220,00 € réservés pour la Chaire Intelligence spatiale et 90 000,00 € pour les besoins de fonctionnement du laboratoire. Il précise que les souhaits de dépenses s'élèvent à 129 404,95 €

(124 238,28 € au 02/10/2020, date du dialogue de gestion) et que le dépassement de 2020 devra être ajouté.

S. Lambrecht évoque ensuite le budget d'investissement. Le budget alloué par l'université au laboratoire est de 5 000,00 € pour 2021 alors que 20 000,00 € ont été sollicités pour l'achat de matériel informatique (15 000,00 €) et l'achat de mobilier de bureau (5 000,00 €).

S. Lambrecht explique que les dépenses sur les réserves de l'université sont rationalisées en 2021 et que, en conséquence, un budget dédié à l'achat de matériel informatique n'est pas accordé aux laboratoires. Il indique que, par contre, les composantes de formation disposent d'un budget pour des achats dans ce domaine.

Il précise que les achats d'ordinateurs portables prévus en 2021 ne pourront donc pas être effectués et ajoute que le budget de 5 000 € est réservé à l'achat de mobilier pour la salle des doctorants.

### **3) Discussion sur les remontées d'argumentaires pour le recrutement d'enseignants-chercheurs**

S. Lambrecht rappelle que la consultation sur les freins à la recherche lancée par le laboratoire en octobre 2020 a mis en évidence le caractère chronophage de certaines responsabilités collectives dans les formations et a permis d'approfondir ensuite la question des recrutements, notamment les besoins prévisionnels de recrutement d'enseignants-chercheurs pour les campagnes d'emploi 2022-2024.

Il avait été demandé, pour ce faire, à l'ensemble des membres du laboratoire de remonter leurs propositions et/ou idées argumentées au responsable de l'axe dans lequel ils inscrivent la majeure partie de leurs travaux afin que ce dernier puisse ensuite rédiger une synthèse en vue de discuter en conseil de laboratoire des projets sous-jacents à faire fructifier.

S. Lambrecht insiste sur le fait que les demandes de recrutement pour le laboratoire doivent être étayées par un argumentaire.

Une discussion s'ensuit sur le montage de projets interdisciplinaires, sur la difficulté de monter ces projets en harmonisant les disciplines et sur la difficulté dans certaines disciplines de rédiger un profil de poste pour la recherche.

Isabelle Tilloy, Maître de conférences en sciences de gestion, rappelle que l'HCERES avait reproché le manque d'interdisciplinarité dans les travaux réalisés.

Frédéric Attal, professeur en histoire contemporaine et directeur de l'Institut des Sciences et Humanités (ISH) indique que l'ISH est actuellement à moyens constants et que ce sont des vacataires qui pallient l'absence de création de postes. Il ajoute qu'il faut que les parcours dessinés pour la formation soient aussi des profils pour la recherche.

Isabelle Kustosz, maître de conférences en sciences de gestion et vice-présidente RH de l'université, indique qu'un poste ne peut être créé que lorsqu'il a été vacant l'année précédente et s'interroge sur la nécessité de conserver une poste dans la même section CNU lorsqu'il est vacant. Elle ajoute que le Président de l'université va entreprendre les Assises de la Recherche au premier semestre de l'année 2021 afin de poursuivre le développement de la stratégie de la recherche et qu'il invitera toute la communauté universitaire à réfléchir aux priorités de la Recherche pour les années à venir. I. Kustosz souligne que la recherche va devoir plus s'impliquer et montrer ce qu'elle peut apporter.

S. Lambrecht ajoute qu'il faut continuer à travailler sur les thématiques phares que le laboratoire veut porter.

Nicolas Balutet, professeur en langues et littératures romanes et Edwige Camp, professeur en langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes, expriment leur difficulté à établir un profil d'enseignant-chercheur dans leur discipline à partir de projets de recherche plutôt qu'à partir de projets pédagogiques et également parce que des départs à la retraite dans leur discipline sont prévus d'ici 2023.

S. Lambrecht suggère une concertation entre les membres de l'axe concerné afin de monter un argumentaire exclusivement recherche qui permettra de discuter avec l'ISH au printemps 2021 et de montrer ensuite à la gouvernance de l'université, lors du dialogue de gestion pour la campagne d'emplois de 2022, que les idées du laboratoire sont claires sur ses besoins de recrutement d'enseignants-chercheurs.

I. Kustosz indique qu'il faut s'interroger sur le fait de recruter un enseignant-chercheur titulaire plutôt que contractuel puisqu'il y a des supports à actionner de contractuels et de post-doctorants.

#### 4) **Fonctionnement du Comité des thèses : critères d'examen des dossiers et candidatures en thèse / adoption de la procédure et du calendrier**

S. Lambrecht indique que la direction du laboratoire s'est réunie pour réfléchir sur le calendrier et les critères d'examen des dossiers de candidature en thèse.

S. Lambrecht souligne un point important : le Comité des thèses se prononce sur tous les dossiers et toutes les candidatures avec ou sans financement.

Trois réunions sont proposées par la direction du laboratoire :

- **Réunion 1**, semaine de la rentrée de janvier : examen des dossiers pour co-financements Région et UPHF (dossiers ne présentant que la thématique du projet, sans candidats à ce stade)

Les projets de thèse doivent porter sur des thématiques qui viennent renforcer une dynamique de recherche existante ; cette dynamique de recherche s'apprécie par différentes activités : projets en cours, projets en cours de montage, série de séminaires, manifestations et publication... en lien avec une thématique forte ou émergente du laboratoire.

- **Réunion 2**, première quinzaine de juin (après les résultats de la Région en mai et aussi parce que certaines écoles doctorales sélectionnent leurs candidats en juin) : examen des candidatures pour les dossiers pour co-financement Région et UPHF ayant été sélectionnés ou non sélectionnés et pour les nouvelles candidatures.

Critères : outre les critères déjà en vigueur pour la recevabilité (pièces justificatives), les candidats devront avoir obtenu une note minimale de 13/20 en Master 1 et de 14/20 en Master 2.

- **Réunion 3**, première quinzaine de septembre : examen des candidatures arrivées entre la réunion 2 et la première quinzaine de septembre

Critères : idem que la réunion 2 : + 14/20 au mémoire. Les candidats recalés lors de la réunion 2 peuvent se présenter à nouveau mais en présentant une note de mémoire supérieure ou égale à 14/20.

Par « mémoire », il est entendu tout travail développant une réflexion théorique et méthodologique sur un sujet d'étude, indépendamment du point de savoir s'il y a un stage ou pas derrière et indépendamment du point de savoir si le master est dit « de recherche » ou « professionnalisant ».

- Type de vote proposé : par points (Borda) et établissement d'un classement , pas de priorité pour les dossiers ayant été montés en janvier lors de leur examen à la Réunion 2.
- Évolution de la composition du comité des thèses proposée par adoption d'une modification des statuts à la prochaine Assemblée générale : l'élargir de manière à avoir le même nombre de membres par groupe de disciplines pour éviter un déséquilibre.

S. Lambrecht indique qu'en janvier le Conseil de la recherche de l'université sélectionne les projets de thèse avant de les remonter à la Région et aussi que le taux d'acceptation de projets par la Région n'est pas élevé.

I. Kustosz ajoute que si le projet présenté répond aux priorités de la Région, cela libère un financement UPHF pour un autre projet de thèse.

S. Lambrecht corrobore les propos d'I. Kustosz. Il indique que le laboratoire dispose d'un financement annuel UPHF équivalent à deux contrats doctoraux (deux jetons) et précise que si la Région finance un projet, soit 50 % d'un contrat doctoral et l'UPHF les 50 autres %, le laboratoire consomme un demi-jeton.

Chiara Mineo, Représentante des doctorants, explique ensuite que, selon le pays d'origine du doctorant, la notation n'est pas la même en Master, que les notes ne sont pas forcément calculées sur 20 points. Elle demande s'il est envisageable de prévoir une clause dans ce cas de figure.

S. Lambrecht explique que ces notes seront ramenées sur 20.

Après discussion, tous ces éléments sont proposés au vote ; le critère de note minimale ayant fait l'objet d'une proposition alternative, un vote départage ces deux propositions :

- en A : les candidats devront avoir obtenu une note minimale de 13/20 en Master 1 et de 14/20 en Master 2 et 14/20 au mémoire (proposition initiale de la direction)
- en B : les candidats devront avoir obtenu une note minimale de 13/20 en Master 1 et de 13/20 en Master 2 et 14/20 au mémoire

La proposition A remporte la majorité des suffrages et tous les autres éléments sont adoptés (calendrier, type de vote, critères).

## 5) Financement de manifestations et financement pour l'accueil de professeurs étrangers par la politique scientifique

S. Lambrecht indique que l'UPHF propose, comme chaque année, son triple appel à projets pour l'organisation de manifestations scientifiques, l'accueil de professeurs étrangers et les projets de co-financement de thèse. Il rappelle les règles d'attribution des deux premiers financements internes ainsi que le calendrier commun proposé.

- AAP « Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques »

Les subventions allouées par le Conseil de la Recherche ont exclusivement vocation à être utilisées pour cofinancer l'organisation de manifestations scientifiques. Le soutien de l'université dans ce cadre est plafonné à 2 000 euros maximum par manifestation.

Dépenses éligibles :

- frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des intervenants
- frais d'animation et de communication
- frais de reprographie et d'impression des actes

- AAP « Professeurs et conférenciers étrangers invités »

Deux types de dispositifs :

- le dispositif traditionnel dit "Professeurs étrangers invités" réservé à des invitations "à caractère exceptionnel ou présentant un intérêt stratégique pour l'établissement" sur un long séjour (à priori réservé pour l'accueil de collègues effectuant au moins douze heures de formation par semaine),
- le dispositif "Conférenciers étrangers invités" dont le principe est le défraiement (transport, hébergement, repas) et l'indemnisation fondée sur le volume d'interventions réel des collègues étrangers en séminaire ou encadrement de recherche.

L'accueil de collègues étrangers sera envisageable dès communication de la décision de l'université jusqu'au 30 novembre 2021.

Le calendrier est le même pour les deux appels à projets :

- Dossiers à transmettre au laboratoire par courriel pour le 08/01/2021
- Examen par le Conseil de laboratoire le 14/01/2021
- Remontée à la Direction de la Recherche et de la Valorisation au plus tard le 14/01/2021
- Examen par le Conseil de la recherche le 28/01/2021
- Décision de l'université et communication des résultats : début février 2021
- Suite et suivi de la procédure en lien avec le laboratoire et transmission des éléments demandés aux différents services concernés de l'UPHF par le laboratoire

Les décisions ne pourront être valides qu'à la condition de la levée des mesures restrictives de mobilité et d'accueil de personnes extérieures à la structure organisatrice.

S. Lambrecht évoque ensuite les projets déposés par le laboratoire en réponse à ces appels à projets.

- AAP « Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques » :
  - Vanessa Barbé pour l'organisation du colloque virtuel « Le Brexit et les droits et libertés », coorganisé avec Christina Koumpli (Université d'Avignon), 27 et 28 mai 2021
  - Saïda El Boudouhi pour l'organisation du séminaire de recherche « La fiscalité internationale face aux catégories du droit international public » coorganisé avec Polina Kouraleva-Cazals (Université de Chambéry), décembre 2021
  - Emmanuelle Santinelli pour l'organisation de la journée d'études « Vieillesse et pouvoir dans l'Occident médiéval », 2 avril 2021
- AAP « Professeurs et conférenciers étrangers invités » :
  - Claire Barat pour l'accueil de Madame Ludmila Coda, MCF en histoire contemporaine à l'université Libre Internationale de Moldavie, en novembre 2021, 2 semaines
  - Saïda El Boudouhi pour l'accueil de Monsieur Rémy Bachant, Professeur en droit international et en relations internationales à l'Université de Québec à Montréal, en novembre 2021, 1 semaine



## **6) Membre statutaire – candidature de M. Laurent Nkodo Samba, EC contractuel INSA**

Monsieur Laurent Nkodo Samba, enseignant-chercheur contractuel de l'INSA, demande son adhésion au laboratoire.

Après discussion, la candidature de M. Nkodo Samba est accueillie favorablement à l'unanimité.

## **7) Questions diverses**

### **• Assemblée générale 2020**

S. Lambrecht informe du report en février 2021 de l'assemblée générale programmée initialement le 14 janvier 2021. Il propose un Conseil de laboratoire à la place, à cette date.

### **• Collaboration avec l'Institut catholique de Lille**

S. Lambrecht indique qu'une visite du laboratoire Anthro-Lab de l'Institut catholique de Lille (ICL) est prévue en janvier 2021. Il ajoute que les réunions avec ce laboratoire qui se sont déroulées en novembre 2020 ont pour but de collaborer sur des projets de recherche communs et non pas fusionner.

Une démarche similaire a été entreprise avec le laboratoire en droit de l'ICL (le C3RD). Vanessa Barbé, professeur en droit public, directrice-adjointe du laboratoire, précise qu'il s'agit là aussi d'une prise de contact avec les responsables du laboratoire pour collaborer sur des projets communs et non pour entamer une fusion.

### **• Candidature en thèse de M. Hicham Britel**

S. Lambrecht indique que M. Hicham Britel, candidat en thèse en sciences de gestion présenté par I. Kustos, a été informé que sa candidature n'avait pas été retenue par le Comité de thèses en raison de l'absence de ses relevés de notes de Master.

- **Demande d'adhésion au laboratoire de deux jeunes docteurs du laboratoire**

S. Lambrecht propose que M. Grégoire Tortosa dont la thèse en géographie portant sur « la mobilité urbaine et transition écomobile dans les villes de Norvège Oslo et Tromso » a été soutenue le 07 décembre 2020 et M. Frédéric Allemand qui a réalisé une thèse sur travaux en droit public sur « le régime juridique de la dette publique en droit de l'Union Européenne » soutenue le 09 décembre 2020, soient associés au laboratoire.

Leur candidature est accueillie favorablement à l'unanimité.

- **Secrétariat de la Chaire Intelligence spatiale**

Nicolas Rouget, Maître de conférences en géographie, membre de la Chaire Intelligence spatiale, demande ce qu'il en est du recrutement d'un mi-temps pour le secrétariat de la Chaire.

S. Lambrecht répond que le Directeur des Ressources Humaines l'a informé que la demande d'un mi-temps est acceptée et que le recrutement devait être opéré rapidement.

- **Collaboration avec le laboratoire Territoires, Villes, Environnement & Société (TVES)**

N. Rouget, en contact avec Philippe Debout, directeur du laboratoire TVES de l'université de Lille, relaie la proposition de ce dernier de demander la création d'un poste d'ingénieur d'études en cartographie mutualisé entre les deux laboratoires. S. Lambrecht indique qu'il est prêt à s'entretenir avec P. Debout à ce sujet.

- **Nouvelle architecture du site web du laboratoire**

S. Lambrecht indique qu'une réunion est programmée en janvier 2021 avec Mme Sabine Chef, directrice de la communication de l'université, afin de discuter de la nouvelle architecture du site web du laboratoire. Ceci dans l'idée de créer un outil de communication mieux adapté aux besoins d'une équipe de quatre-vingt-dix chercheurs et plus de cinquante doctorants.

La direction du laboratoire, les responsables des axes de recherche ainsi que l'équipe administrative sont associés à la réflexion.

- **Actualités à publier sur le site web du laboratoire**

S. Lambrecht rappelle que les actualités à publier sur le site web du laboratoire doivent être communiquées à Anaïs Rebuccini, gestionnaire administrative du laboratoire.

La séance est levée à 17 h 00.